



## Les moyens

- Centre de formation installé sur une plateforme d'environ 5 hectares, équipe pédagogique de formateurs expérimentés, habilités Ministère de l'Agriculture et membres de jury d'examen ;
- Salle informatique, CDI, centre de ressources (parcours individualisés), tableau interactif, salle audiovisuelle ;
- Arboretum sur 3 hectares ;
- Serres horticoles (multichapelle 1200 m<sup>2</sup>) ;
- Hall technique Travaux Paysagers ;
- Espace de production et de vente ouvert au public (exploitation horticole).

## Grands évènements

- Organisation et participation au concours du meilleur apprenti ;
- Concours de reconnaissance des végétaux ;
- Voyages thématiques : visite des parcs bretons, salon végétal, visites d'entreprises de productions horticoles et pépinières ;
- Regroupement d'anciens apprentis ;
- Semaine « insertion professionnelle » avec la participation des acteurs locaux (AEF, ANPE, APECITA, Mission Locale, Professionnels...).

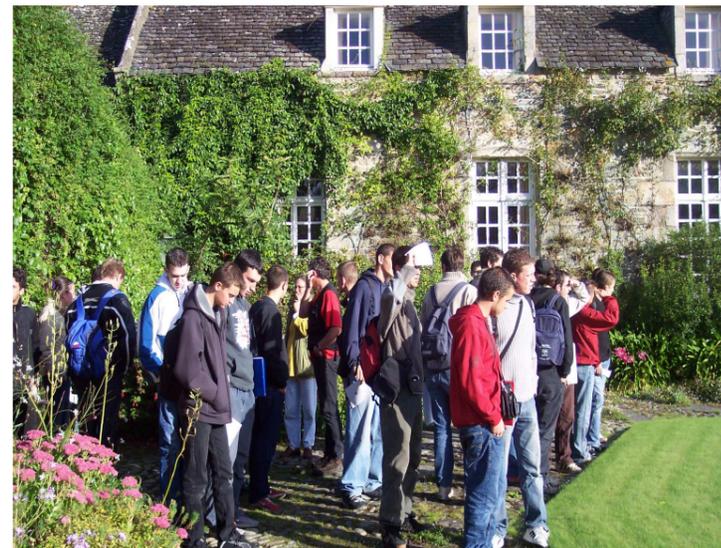
## Contact



Centre de Formation d'Apprentis  
**« Le Talhouët »**  
 BP 14  
 56701 HENNEBONT Cedex

Tél. : 02 97 36 23 40  
 Fax : 02 97 85 08 38  
 cfa.hennebont@educagri.fr  
 Site : [www.cfa-lpa-hennebont.com](http://www.cfa-lpa-hennebont.com)

## BAC PROFESSIONNEL Aménagements Paysagers, Productions horticoles (florales, maraîchage, pépinières)



**Un contrat de  
 travail  
 de 1 à 3 ans  
 par apprentissage**

## Objectifs



- Réalisation et entretien d'espaces paysagers et, à terme, conduite de chantiers paysagers. La demande est très importante et les débouchés assurés, dans les entreprises privée du paysage ou dans les collectivités locales.
- En production horticole, bonne connaissance des végétaux d'ornement (plantes d'intérieur, plantes à massifs, arbres, arbustes, plantes maraîchères). Qualification recherchée à la fois par les entreprises de production (horticulture, pépinières), de commercialisation (jardineries) et de services (paysagisme d'intérieur). Vous pourrez à terme accéder à des responsabilités d'encadrement.

## Conditions d'accès



Accessibilité de la formation à l'issue de la 3<sup>ème</sup>.

Candidats en réorientation ou poursuite d'études :

- Titulaires du baccalauréat sur dérogation, possibilité d'un Bac Pro en un an en fonction du projet.
- Titulaires d'un diplôme de niveau 5 (CAP, BEP,...) toutes options ou sortie de classe de Première pour une réorientation, sur dérogation, possibilité d'un Bac Pro en deux ans.

## Organisation de la formation

### ► Modalités d'inscription :

Un positionnement qui permet d'adapter le parcours de formation de 1 à 3 ans ; Examen du dossier scolaire, entretien de motivation et tests écrits.

## Contenu de la formation

### ► Modules d'enseignement général :

- Français ;
- Anglais ;
- Education physique et sportive ;
- Education socioculturelle et communication ;
- Connaissance du monde contemporain ;
- Hygiène et protection de la santé ;
- Interprétation et traitement des données ;
- Connaissance des systèmes vivants ;
- Chimie du vivant, du sol.

## Une pédagogie de la réussite

- Suivi et entretien personnalisés tout au long de la formation par des formateurs référents ;
- Pédagogie active s'appuyant sur des travaux dirigés, des interventions extérieures, des sorties terrain ;
- Etude et réalisation de projets ;
- Utilisation des outils informatiques et audiovisuels ;
- Restitution systématique du vécu en entreprise à chaque alternance ;
- Organisation de moments forts sur l'insertion professionnelle et technique de recherche d'emploi.

## Débouchés et poursuites d'études

*Les enquêtes sur le devenir des anciens apprentis soulignent une très bonne insertion professionnelle, plus de 80 % d'insertion un an après l'obtention du diplôme.*

### Les poursuites d'études sont possibles :

- **Certificat de Spécialisation dans un secteur complémentaire (constructions paysagères, élagage, maraîchage bio...) ou BTS.**

### ► Calendrier d'alternance par année de formation pour un Bac Pro en 3 ans :

	En Seconde	En Première	En Terminale
Au CFA	18 semaines	20 semaines	20 semaines
En entreprise	29 semaines	27 semaines	27 semaines



### ► Modules professionnels : Productions Horticoles

- Diagnostic de l'exploitation ;
- Economie et politique des productions ;
- La plante, le sol, le climat ;
- Etude de productions en pleine terre ;
- Etude de production hors sol ;
- Reconnaissance des végétaux ;
- Equipements horticoles.

### ► Modules professionnels : Travaux Paysagers

- Fonctionnement de l'organisme d'aménagement paysager dans son environnement ;
- Approche du paysage, gestion d'un chantier de travaux paysagers ;
- Le végétal dans son milieu ;
- Fonctionnement et maintenance des matériels et équipements spécialisés ;
- Technologies paysagères, conduite de chantiers d'aménagements paysagers
- Reconnaissance des végétaux.

## L'APPRENTISSAGE

=

**Une formation pratique**

+

**une formation théorique**

+

**une rémunération**

*Vous avez entre 16 et 25 ans ;*

*Votre formation se partage entre une entreprise du secteur que vous avez choisi et le centre de formation « Le Talhouët » ;*

*Vous signez un contrat avec cette entreprise d'une durée de 1 à 3 ans ;*

*Vous serez définitivement inscrit après la signature du contrat d'apprentissage.*

*Celui - ci peut être établi entre le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> décembre de l'année en cours.*

## L'APPRENTI

*Vous êtes salarié d'une entreprise avec laquelle vous avez signé un contrat ;*

*Vous y apprenez les techniques nécessaires à l'acquisition d'une compétence professionnelle ;*

*Vous recevez du CFA une formation théorique et pratique ;*

*Vous êtes rémunéré selon votre âge ;*

*Vous bénéficiez, à part entière, du statut de salarié pour les horaires et les congés ;*

*Vous serez suivi par un formateur qui se déplace en entreprise pour faire le point avec votre maître d'apprentissage.*